

Emissions de gaz à effet de serre en France : bilan officiel 1990-2020

Les données officielles d'émissions de gaz à effet de serre, calculées par le Citepa pour le compte de la France, viennent d'être [publiées](#). Il s'agit des données d'émissions en France métropolitaine et en Outre-mer inclus dans l'UE, hors émissions importées. En plus des données consolidées pour la période 1990 à 2019, une pré-estimation des émissions de 2020 est aussi fournie. Les chiffres fournis dans ce communiqué concernent les émissions hors puits de carbone du secteur de l'utilisation des terres et de la forêt.

Des émissions de GES totales en baisse ces dernières années : -4,1% en 2018, -1,9% en 2019 et une baisse exceptionnelle de -9,2% avec la pré-estimation 2020

Après une période de baisse entre 2005 et 2014 (-2,3%/an en moyenne), **entre 2014 et 2017, les émissions étaient reparties à la hausse** (+0,7%/an en moyenne), du fait des secteurs de l'énergie, transport, chauffage notamment. **Depuis 2018, les émissions sont de nouveau en baisse** : -4,1% en 2018, -1,9% en 2019 et -9,2% en 2020 (pré-estimation), une baisse exceptionnelle liée à la crise sanitaire mondiale de la Covid-19. Les émissions de 2019 (436 Mt CO₂e) et de 2020 (396 Mt CO₂e) représentent les niveaux les plus bas enregistrés depuis 1990.

Le rôle majeur des transports, de l'industrie, de l'agriculture et des bâtiments résidentiels et tertiaires

En 2019 et 2020 respectivement, 31% et 29% des émissions de GES sont liées au secteur des transports, 19% et 19% liées à l'industrie manufacturière et la construction, 19% et 21% à l'agriculture, 17% et 18% au secteur de l'usage des bâtiments résidentiels et tertiaires, 10% et 10% à l'industrie de l'énergie, et 4% et 4% aux traitements centralisés des déchets.

Les diminutions des émissions de GES entre 2018 et 2019 (-1,9% au total) sont liées à l'industrie de l'énergie (-5,6%), aux bâtiments résidentiels et tertiaires (-3,4%), à l'industrie manufacturière et la construction (-3%), et à l'agriculture (-1,2%), les transports étant stables et le secteur des traitements centralisés des déchets étant en légère hausse de 1,6%.

L'exceptionnelle baisse des émissions totales entre 2019 et 2020 (-9,2%), liée notamment à la crise sanitaire, se décline de façon différenciée selon les grands secteurs : baisse exceptionnelle des transports (-16%) ; très forte baisse de l'industrie manufacturière et construction (-10%) ; très forte baisse de l'industrie de l'énergie (-10%) et forte baisse du résidentiel-tertiaire (-7%) mais toutes deux liées aussi à une année 2020 record (depuis le début de la série en 1970) en termes de douceur hivernale ; deux secteurs peu impactés par la crise sanitaire : le secteur des traitements centralisés des déchets et l'agriculture.

Les objectifs de la SNBC sont respectés en 2019 et en 2020

La [Stratégie Nationale Bas-Carbone](#) (SNBC) de la France fixe les objectifs climat de la France. Pour différentes périodes, les émissions de GES, en moyenne sur la période, ne doivent pas dépasser un budget carbone. Le 1^{er} budget carbone (2015-2018) n'avait pas été respecté. Le budget carbone pour la période 2019-2023, fixé en 2020 par la [SNBC révisée](#), s'élève à 422 MtCO₂e/an en moyenne. La tranche indicative annuelle pour l'année 2019 s'élève quant à elle à 443 Mt CO₂e. Or, les émissions nationales annuelles de GES 2019 s'élèvent à 436 Mt CO₂e. Ce chiffre consolidé de 2019 confirme donc que **l'année 2019 respecte l'objectif fixé pour cette année**. Même si le chiffre des émissions nationales annuelles de GES 2020 (396 Mt CO₂e) correspond à une pré-estimation, il est très probable que l'année 2020 respectera également l'objectif SNBC pour 2020 (objectif indicatif de 436 Mt CO₂e).

Tendances, analyses, atteinte des objectifs...

Les émissions doivent continuer à diminuer significativement pour respecter les prochains budgets carbone. Outre l'objectif indicatif pour 2019, les émissions doivent baisser de près de -10 Mt CO₂e en moyenne par an (soit -2,3%/an) sur la période 2019-2023 pour que le 2^e budget carbone soit respecté en moyenne sur la période. Le défi sera donc d'éviter un rebond des émissions à la hausse trop important après 2020 et de rester sous la trajectoire annuelle du 2^e budget carbone SNBC.

L'édition 2021 du **rapport Secten** analysant ces données sortira dans les semaines à venir, il présentera les explications détaillées, secteur par secteur, substance par substance, ainsi que des informations sur le contexte politique et réglementaire, les tendances historiques et récentes, et des explications générales sur l'inventaire.

[Plus d'information](#) : Citepa.org | infos@citepa.org